

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 17
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 9
- Absents : 3

Date de convocation

05/07/2023

Date d'affichage

18/07/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 juillet 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE JUILLET, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de JUILLET. Une suspension de séance a eu lieu à 20h56, avec une reprise à 21h10.

Etaient présents (17) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Thomas VIGREUX, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS, Florian CORDIER.

Procurations données (9) :

Gérard GLEIZE donne pouvoir à Christian BASSENNE
Julien BOILLLOT donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Laure THIEBAUT donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Emmanuelle WISSANG-GIRARD donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Frédéric SERGENT donne pouvoir à Jean-Marc VUILLEMIN
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Emilie GOGAND donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Charline BARDEY donne pouvoir à Christelle LAMBERT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Christian LANIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° F07/2023

Objet : Mise en place d'un service de transport méridien

Ayant réalisé d'importants travaux pour accueillir de façon optimale tous les enfants à la restauration scolaire, la Communauté de Communes du Doubs Baumois a informé les familles qu'elle n'assurerait plus de transport méridien.

La Ville de Baume les Dames souhaite prendre le relais pour continuer à proposer ce service aux familles de Bois carré et Champvans. En tant que gestionnaire des transports, la Région mettra à disposition un bus et un chauffeur pour les trajets sur le temps de midi. La convention cadrant cette mise à disposition sera transmise par la Région pour validation par le Conseil Municipal à la rentrée. Afin de participer aux frais de transport, d'accompagnement et de travail administratif, le service sera facturé 25€ pour le 1^{er} enfant, 25€ pour le second enfant, 15 € pour les suivants.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce tarif de facturation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service.

Vote du Conseil de la mise en place du transport méridien au tarif indiqué de 25€ pour le 1^{er} enfant, 25€ pour le second enfant, 15€ pour les suivants

Pour : 19 Contre : 6 Abstentions : 7

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

